



BUZET INFOS

OCTOBRE 2013 N° 34

Éditorial

Éditorial	
Réformes des élections locales	1
Réformes des élections locales –suite	2
Val d'Albret Infos	3
Manifestations Travaux	4

Voici votre *Buzet Infos* d'automne ! Compte tenu du fait que l'année 2014 sera une année d'élections (conseils municipaux et communautaires et députés européens) et en raison des nouvelles modalités des scrutins locaux (loi du 17 mai 2013), une large part de ce bulletin est consacrée à l'information officielle sur la réforme des élections locales. Toutefois, si les élections départementales ont également été modifiées, elles ont été repoussées d'un an, par conséquent, les informations complètes sur le scrutin départemental, seront diffusées ultérieurement.

Mis à part ce communiqué, vous trouverez dans ce bulletin la traditionnelle page de la communauté de communes du Val d'Albret ainsi que les rubriques « manifestations » et « travaux ».

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

La rédaction

COMMUNIQUÉ SUR LA REFORME DES ÉLECTIONS LOCALES

Communes de 1 000 habitants et plus

À la suite de la promulgation de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, la municipalité vous adresse, en tant qu'électeur de la commune, ce bulletin d'informations. Celui-ci récapitule les modifications propres aux élections locales auxquelles vous serez dorénavant soumis.

Le texte promulgué vient modifier les **dates des élections locales**. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble de ces dernières, ainsi que celles des élections nationales :

23 et 30 mars 2014 : élection des conseillers municipaux et communautaires

25 mai 2014 : élection des députés européens

En mars 2015 : élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux ; le mandat des conseillers généraux (qui seront remplacés par les conseillers départementaux) est prorogé d'un an (jusqu'en mars 2015). Nous vous présentons les nouvelles modalités d'élection des conseillers départementaux et la nouvelle délimitation des cantons dans un prochain *Buzet Infos*.

Les élections municipales :

Notre commune comprenant plus de 1 000 habitants, **les modalités de scrutin seront les suivantes :**

- **listes complètes** avec **parité hommes/femmes** et dépôt des listes obligatoires,

⇒ **scrutin proportionnel de liste** avec prime majoritaire à deux tours :
Élection au 1er tour (majorité absolue) - Élection au second tour (majorité relative).

Attention: vous élirez désormais une liste complète de candidats aux postes de conseillers municipaux sans possibilité d'adjonction, de suppression ou de modification.

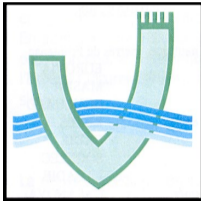
L'élection des conseillers communautaires :

L'échéance de mars 2014 permettra également de renouveler les conseillers communautaires, qui sont vos représentants au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (pour Buzet, il s'agit de la communauté de communes du Val d'Albret). Ces conseillers communautaires ont un mandat de six ans dont la durée est alignée sur celle du mandat des conseillers municipaux.

Vous aurez ainsi sur un seul et même bulletin deux listes distinctives : celle des candidats au conseil municipal et celle des candidats aux sièges de conseiller communautaire (seul un conseiller municipal pouvant être conseiller communautaire). Comme pour la liste des candidats aux postes de conseillers municipaux, il n'y aura pas de possibilité d'adjonction, de suppression ou de modification.

Afin de pouvoir voter en 2014, vous avez jusqu'au 31 décembre 2013 pour demander votre inscription sur les listes électorales.

Val d' Albret infos



Depuis le dernier *Buzet Infos*, la Communauté de Communes a poursuivi ses missions de service à la population (« enfance-jeunesse », « voirie », « ordures ménagères »...) et malgré la trêve estivale, plusieurs dossiers ont continué de progresser ou ont été menés à bien.

Ce fut d'abord l'extension des compétences communautaires à l'aménagement numérique en vue d'adhérer au syndicat mixte départemental d'aménagement numérique. Cette structure doit préparer le déploiement du très haut débit en Lot-et-Garonne : l'objectif est de permettre la couverture de 60 % des foyers de notre département en fibre optique « jusqu'à l'abonné » dans les 10 ans. À ce sujet, malgré un nombre de foyers moins important que les communes les plus peuplées de l'Albret et du Confluent, Buzet peut espérer un déploiement plus rapide en raison du passage de fibre optique le long du canal de Garonne.

Le conseil communautaire de rentrée (fin août) a voté l'attribution des délégations de service public relatives à l'exploitation et à la gestion du port et de la halte fluviale de Buzet-sur-Baïse. Ce sont respectivement les sociétés Aquitaine Navigation et Au Bord de l'Eau qui ont remporté l'appel d'offres et qui vont donc poursuivre l'exploitation et la gestion de ces sites pour les 15 prochaines années.

En ce qui concerne les OM (ordures ménagères) la mise en place de la RS (redevance spéciale) se poursuit avec l'adoption du règlement et le recensement des entreprises concernées. Ces sont tous les professionnels qui produisent plus de 750 litres de déchets par semaine qui seront soumis à cette redevance, à moins qu'ils utilisent une filière professionnelle spécifique. Les tarifs de la RS ont été votés et les professionnels concernés seront contactés afin de leur présenter la convention qui leur permettra de pouvoir bénéficier de la poursuite du service dont ils bénéficiaient jusqu'à présent par le biais de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). En toute logique, les professionnels qui seront soumis à la RS verront celle-ci diminuée du montant de la TEOM. L'année 2014 sera une année « à blanc » et la RS sera effectivement perçue à compter du 1er janvier 2015.

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent *Buzet Infos*, les réflexions et les travaux autour du Grand Albret se poursuivent. Des groupes de travail ont été constitués avec des délégués des trois communautés (Val d'Albret, Coteaux de l'Albret et Mézinais) et plusieurs réunions ont déjà eu lieu. L'un des points qui ralentit l'avancée du projet concerne le mode de financement du service OM (ordures ménagères) car la communauté des Coteaux de l'Albret passe par le budget général alors que pour que la fusion puisse se réaliser elle doit adopter la TEOM, comme les deux autres communautés. À côté de l'étude financière indispensable pour mener à bien le projet, les membres du groupe de travail étudient une harmonisation des pratiques, par exemple le développement du porte à porte et du tri sélectif à l'image de ce qui se pratique dans notre communauté de communes (le Val d'Albret). L'objectif 2015/2016 reste toujours d'actualité, les délégués des trois communautés préparent le terrain afin que les nouvelles équipes qui seront issues des élections de mars 2014 puissent avoir tous les éléments pour faire les choix qui leur sembleront les plus pertinents.

Manifestations et activités

Tous les vendredis, loto VAB à la salle polyvalente

NOVEMBRE		
	Lundi 11	Cérémonie Armistice 1918.
	Vendredi 15	Loto pompiers.
	Dimanche 17	Loto cépages.
DECEMBRE		
	Samedi 7 et dimanche 8	Téléthon.
	Jeudi 12	18 h à la salle des mariages. Conférence grand public concernant le compte-rendu des fouilles archéologiques réalisées en 2013 au lieu-dit "Lagneau" à Buzet sur Baïse.
	Mardi 17	Marché de Noël de l'APE.
	Jeudi 19	Repas offert aux Aînés par la municipalité.
	Vendredi 20	Arbre de Noël des écoles.

Travaux

Afin d'informer la population sur les réalisations, un bilan des principaux travaux est établi et les projets à court terme présentés lors de chaque bulletin.

Depuis le bulletin N° 33 de mai 2013 :



Travaux réalisés :

Extension du cimetière : mur de soutènement et parking.
Halle des sports - vestiaires basket : agrandissement et chauffage.
vestiaires rugby : chauffage et ventilation des douches.

Travaux en cours :

Halle des sports : changement d'une partie des tribunes.
Logement communal rue Maurice Luxembourg : réfection du toit du garage.
Groupe scolaire : isolation des combles.
Cimetière : réalisation d'un mur d'enceinte.

Travaux prévus courant 2014 (en fonction du budget) :

Groupe scolaire : changement des menuiseries des classes côté cour.

